

Le 13 juin 2022

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL de la huit-cents dix-neuvième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 20h00 conformément à l'article 153 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Madame la conseillère Karine Roy-Tremblay, et messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Pierre Pharand, et Sébastien Renaud faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

ÉTAIT ABSENTE : Madame la conseillère Anne-Marie Arcand

2022-06-2271 Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Le maire constate que les membres du conseil qui ne sont pas présents ont dûment été convoqués tel que requis par le Code municipal à l'article 152.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance extraordinaire du 13 juin 2022 et adopte l'ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2022-06-2272 Adoption du règlement 2022-019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte Règlement numéro 2022-019 modifiant le règlement 2022-008 décrétant des travaux de pavage sur les chemins des Sables, des Plouffe et des Leblanc et autorisant une dépense et un emprunt de 344 600 \$ afin d'inclure le reste du chemin des Sables et les chemins des Gravillons et du Ravin et afin de majorer la dépense et l'emprunt de 188 500 \$

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2022-06-2273 Adoption du règlement 2022-020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement numéro 2022-020 décrétant des travaux de réfection de pavage sur le chemin Pierre-Laporte et autorisant une dépense et un emprunt de 313 000 \$

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2022-06-2274 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

Il est 19h05

Adoptée à la majorité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général